

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 26 septembre 2018 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

**PRÉSENCES**

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Serge Tremblay
Mme Johanne Minville	
Mme Lina Moisan	

M. Benoit Bisson, représentant commissaire-parent pour le secondaire  
Mme Stéphanie Ratté, représentante commissaire-parent pour le EHDAA

**ABSENCES**

Mme Isabelle Mainguy	M. Roger B. Plamondon
Mme Nadia Paradis	M. Yves Walsh

**Sont aussi présents les membres du conseil de direction :**

Mme Monique Delisle, directrice générale par intérim, Mme Karine Toupin, secrétaire générale et directrice des communications, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, M. Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, Mme Claudette Julien, directrice des services éducatifs complémentaires, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et M. Éric Bard, directeur adjoint du Service des ressources humaines et directeur des services éducatifs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

**CC16/18-19****2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose d'adopter le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 septembre 2018 en ajoutant le point suivant :

13.1 Motion de félicitations – Monique Delisle

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Réflexion et constatation du quorum

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 26 septembre 2018

## **3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 août 2018
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2018
- 3.3 Suivi du procès-verbal et des résolutions <sup>D</sup>

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

## **5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS**

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

## **6. DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICE DES TECHNOLOGIES**

- 6.1 Nomination à la direction générale
- 6.2 Nomination à la direction générale adjointe
- 6.3 Action collective – Désignation du webmestre et de l'administrateur externe
- 6.4 Résolution de la Ville de St-Marc : annulation de la résolution relative à la gratuité de la glace

## **7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES**

- 7.1
- 7.2

## **8. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

- 8.1
- 8.2

## **9. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1
- 9.2

## **10. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

- 10.1 Entente sur les services financiers
- 10.2 Berline 907 2018-2019

## **11. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

- 11.1 Composition du comité exécutif du conseil des commissaires
- 11.2 Nomination des commissaires aux comités du conseil
- 11.3 Nomination à la vice-présidence du conseil des commissaires

## **12. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT**

- 12.1 Correspondance du ministre – autorisation provisoire programme SASI
- 12.2

## **13. AFFAIRES NOUVELLES**

- 13.1
- 13.2

## **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **CC17/18-19**

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AOÛT 2018**

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 août 2018 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **CC18/18-19**

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2018**

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2018 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC19/18-19**

**6.1 NOMINATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**Considérant que** le poste à la direction générale est devenu vacant à la suite du départ de monsieur Luc Galvani ;

**Considérant que** ledit poste fut ouvert à l'interne et à l'externe simultanément sous la supervision de la firme Raymond Chabot Ressources humaines inc ;

**Considérant** les résultats d'entrevues réalisées par le comité de sélection ;

**Considérant** les résultats des tests psychométriques réalisés par la firme Raymond Chabot Ressources humaines inc ;

**Considérant** la recommandation unanime du comité de sélection,

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose :

**De nommer** madame Marie-Claude Tardif à la direction générale de la Commission scolaire de Portneuf, et ce, à compter du 9 octobre 2018.

**De mandater** le président monsieur David Montminy à signer un contrat d'une durée de cinq (5) années avec une date d'entrée en fonction le 9 octobre 2018 et cela, selon les dispositions applicables au Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC20/18-19**

**6.2 NOMINATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

**Considérant** la nomination de madame Marie-Claude Tardif à la direction générale de la Commission scolaire de Portneuf ;

**Considérant** le plan d'effectifs du personnel cadre 2018-2019 ;

**Considérant** l'article 267 du Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires.

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

**De nommer** madame Monique Delisle au poste de directrice générale adjointe, et ce, à compter du 9 octobre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC21/18-19**

**6.3 ACTION COLLECTIVE - DESIGNATION DU WEBMESTRE ET DE L'ADMINISTRATEUR EXTERNE**

- Attendu** l'Entente de principe intervenue le 28 juin 2018 entre la Représentant et les commissions scolaires, intitulée « Transaction dans le cadre de l'action collective en dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire » (ci-après « Entente »);
- Attendu** le jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel approuvait l'Entente;
- Attendu que** l'Entente prévoit la désignation d'un webmestre conformément à l'article 4.5 de l'Entente;
- Attendu que** la commission scolaire doit déterminer si elle s'autoadministre ou si elle désigne un administrateur externe conformément à l'article 4.1 de l'Entente;
- Attendu que** la désignation du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, devra être entérinée par la Cour supérieure dans les 45 jours de la date du jugement conformément à l'article 4.7 de l'Entente, soit au plus tard le 15 octobre 2018;
- Attendu que** le tribunal entérinera, le 12 octobre 2018, le choix du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, tel que prévu au paragraphe 145 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018;
- Attendu que** le webmestre, l'administrateur externe et le vérificateur externe devront faire rapport de leurs travaux spécialisés à la Cour supérieure dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente, notamment au regard des articles 7.2, 7.3, 8.1 et 8.2, agissant ainsi comme témoin expert du tribunal;
- Attendu** le paragraphe 146 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel ordonne au Webmestre, au Vérificateur à être désignés en vertu de l'Entente et à l'Administrateur visé au paragraphe 4.2.1 de l'Entente de se conformer aux modalités contenues dans l'Entente;
- Attendu** l'article 42.1 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (RLRQ c. C-65.1, r.4) permettant la conclusion d'un contrat de services de gré à gré en de telles circonstances;
- Attendu** le Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires et la Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction et la possibilité pour le conseil des commissaires d'y déroger pour un cas spécifique;

- Attendu** les circonstances exceptionnelles en l'espèce;
- Attendu que** le montant exact des services demeure approximatif et pourrait être inférieur au seuil d'appel d'offres publics;
- Attendu** l'offre de service de Collectiva services en recours collectifs inc.;
- Attendu** l'offre de service de la Société GRICS;

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

- De retenir** la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre de webmestre;
- De retenir** la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre d'administrateur externe;
- De retenir** les services de la Société GRICS ;
- Et
- D'autoriser** la directrice générale et le président, monsieur David Montminy, à signer tout document pour donner effets aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC22/18-19**

#### **10.1 ENTENTE SUR LES SERVICES FINANCIERS**

- Attendu que** l'entente sur les services financiers entre la Commission scolaire de Portneuf et Desjardins Entreprise-Québec-Portneuf arrivera à échéance le 30 septembre 2018;
- Que** la Commission scolaire de Portneuf est satisfaite du partenariat avec Desjardins Entreprise-Québec-Portneuf et souhaite le reconduire;
- Attendu** l'implication du Mouvement Desjardins sur le territoire de la Commission scolaire de Portneuf et de ses écoles;
- Que** le Comité de vérification est en faveur de la reconduction de cette entente;
- Que** étant donné qu'il occupe un poste de dirigeant au sein d'une entité de Desjardins, le commissaire, Serge Tremblay s'est abstenu de voter sur la présente résolution;

Monsieur le commissaire Benoît Bisson propose :

- De mandater** le directeur des ressources financières, matérielles et du transport scolaire à négocier avec Desjardins Entreprise-Québec-Portneuf la conclusion d'une nouvelle entente sur les services financiers afin qu'il puisse la soumettre lors d'une prochaine séance du comité de vérification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC23/18-19**

**10.2 BERLINE 907 2018-2019**

**Considérant que** l'organisation du transport scolaire par minibus vers les écoles de Madeleine-Bergeron (Cap-Rouge), Saint-Michel (Sillery) et l'Escabelle (Neufchâtel) accroît les durées de transport et les horaires des écoles rend impossibles d'amener les élèves durant les plages horaires souhaitées et crée une insatisfaction de la part des parents;

**Considérant que** le service de l'adaptation scolaire recommande l'utilisation d'une berline pour desservir la clientèle de la classe adaptée de l'école Saint-Michel et de l'école l'Escabelle de Québec;

**Considérant que** le service du transport scolaire a fait un appel d'offres sur invitation pour le parcours de la berline 907 pour débiter ce nouveau parcours ;

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

**D'octroyer** le contrat de la berline 907 à Transport Nadia Lapointe Inc. au montant de pour 156 \$/jour, soit 28 080,00 \$ (avant taxes) pour 180 jours ;

**Que** le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC24/18-19**

**11.1 COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Considérant que** le conseil des commissaires institue, en vertu de l'article 179 de la Loi sur l'Instruction publique (LIP), un comité exécutif formé du nombre de ses membres ayant le droit de vote qu'il détermine, dont le président ainsi qu'un commissaire-parent;

**Considérant que** le conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du comité exécutif;

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

**De déterminer** que le comité exécutif sera formé de 6 membres incluant le président et le commissaire-parent pour une durée de 2 ans.

Le comité exécutif est formé des personnes suivantes :

- M. David Montminy (président) ;
- Mme Johanne Minville ;
- Mme Isabelle Mainguy ;
- M. Sylvain Lefebvre-Matte ;
- M. Roger B. Plamondon
- Mme Nadia Paradis (commissaire-parent).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC25/18-19**

**11.2 NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMITÉS DU CONSEIL (EN VERTU DE LA LIP)**

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

**De nommer** les personnes suivantes, sur les différents comités pour une période de 2 ans :

Comité des ressources humaines (art. 193.1) avec le mandat suivant :

**D'assister** les commissaires dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par la commission scolaire en application des articles 96.8, 110.5 et 198.

- M. David Montminy ;
- Mme Lina Moisan ;
- Mme Marie-Claude Deschênes ;
- M. Serge Tremblay ;
- M. Yves Walsh (substitut).

Comité de gouvernance et d'éthique (art. 193.1) avec le mandat suivant :

**D'assister** les commissaires, le cas échéant, dans la sélection des personnes dont les compétences ou les habilités sont jugées utiles à l'administration de la commission scolaire, aux fins de la cooptation prévue au paragraphe 3<sup>e</sup> de l'article 143, ainsi que pour l'élaboration et la mise à jour du code d'éthique et de déontologie établi en application de l'article 175.1.

- M. David Montminy ;
- M. Serge Tremblay ;
- M. Yves Walsh ;
- Mme Johanne Minville ;
- Mme Laurette Côté (substitut).

Comité de vérification (art. 193.1) avec le mandat suivant :

**D'assister** les commissaires pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources de la commission



scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins une personne ayant une compétence en matière comptable ou financière.

- M. David Montminy ;
- M. Roger B. Plamondon ;
- Mme Johanne Minville.

Comité consultatif du transport scolaire (art. 188)

- M. David Montminy ;
- Mme Laurette Côté ;
- M. Benoit Bisson (commissaire-parent) ;
- M. Yves Walsh.
- M. Serge Tremblay (substitut).

Comité de révision de décision (art. 9 à 12)

- M. David Montminy ;
- Mme Lina Moisan ;
- M. Benoit Bisson (commissaire-parent) ;
- M. Serge Tremblay (substitut).

Comité d'évaluation de la direction générale

- M. David Montminy ;
- M. Roger B. Plamondon ;
- M. Sylvain Lefebvre-Matte ;
- Mme Johanne Minville.

Comité du plan triennal de destination et de répartition des immeubles

- M. David Montminy ;
- M. Yves Walsh ;
- Mme Isabelle Mainguy ;
- Mme Nadia Paradis (commissaire-parent).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC26/18-19**

**11.2 NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Considérant que** le conseil des commissaires, en vertu de l'article 155.1, de la Loi sur l'instruction publique (LIP) nomme, parmi ses membres, le vice-président de la Commission scolaire ;

**Considérant** le processus de mise en candidature réalisé lors de la séance de travail du 29 août 2018 ;

**Considérant que** les membres proposent monsieur Yves Walsh au poste de vice-président du conseil des commissaires ;

**Considérant que** monsieur Yves Walsh accepte sa mise en candidature,

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose :

**De nommer** monsieur Yves Walsh vice-président du conseil des commissaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC27/18-19**

**13.1 MOTION DE FÉLICITATIONS – MME MONIQUE DELISLE**

**Considérant** le départ de monsieur Luc Galvani à la direction générale de la Commission scolaire au mois de juin dernier ;

**Considérant que** madame Monique Delisle a accepté d'assumer les fonctions de directrice générale par intérim et de secrétaire générale ;

**Considérant qu'** il est opportun pour la Commission scolaire de Portneuf de souligner l'engagement exceptionnel de madame Monique Delisle,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

**D'adopter** une motion de félicitations à l'égard de madame Monique Delisle pour souligner sa contribution majeure au sein de l'organisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CC28/18-19**

**14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la commissaire Johanne Minville propose la levée de la séance à 20 h 00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AUTRES SUJETS :**

---

**4.1 Questions et correspondance des élèves**

Aucune

**4.2 Questions et correspondance du public**

Aucune

## **5.1 Intervention des représentants du comité de parents**

Aucune

## **6.4 Résolution de la Ville de St-Marc : annulation de la résolution relative à la gratuité de la glace**

La directrice générale par intérim présente aux commissaires une résolution émanant de la Ville de Saint-Marc-des-Carières annulant l'entente de gratuité des heures de glace utilisées par les élèves des écoles de la commission scolaire. Cette décision a pour conséquence que, désormais, les écoles désireuses d'offrir des cours de hockey à leurs élèves devront défrayer les coûts de location applicables, soit directement, soit en demandant aux parents d'élèves d'acquitter les sommes requises.

## **12.1 Correspondance du ministre – autorisation provisoire programme SASI**

La directrice générale présente aux commissaires la décision du ministre de permettre à la commission scolaire d'offrir un diplôme d'études professionnelles en santé, assistance et soins infirmiers – DEP 5325. Les commissaires se disent satisfaits de cette décision.

### **DOCUMENTS REMIS :**

---

- 3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ;
- 6.4 Résolution de la Ville de Saint-Marc ;
- 12.1 Correspondance du ministre-autorisation provisoire programme SASI.

---

LE PRÉSIDENT

---

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE